



## **FICHE DES BONNES PRATIQUES**

### **Portail Famille - Restaurant Scolaire, Accueil de Loisirs Périscolaires...**

Le présent document a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du portail famille des services de Restauration Scolaire, d'Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP matin et soir)... A cet effet, le Service Enfance Jeunesse de la commune a mis en place un logiciel e.enfance de Berger Levraut afin d'améliorer la gestion des services périscolaires de la ville aux bénéfices des familles.

#### **ECHEANCIER – dates à retenir**

- **Du 1 septembre au 19 octobre 2016** : le système de réservation reste identique. Les tickets de Restauration Scolaire et les cartes ALP sont toujours en vigueur.
- A compter du **lundi 24 octobre 2016** : le "portail famille" sera ouvert, vous pourrez effectuer vos réservations en ligne.
- A compter du **jeudi 3 novembre 2016** : aucun ticket de Restauration Scolaire ou carte ALP ne sera vendu. Si vous possédez encore des tickets ou des cartes, ils resteront valables jusqu'à épuisement. Seules les réservations via le "portail famille" du logiciel e.enfance seront prises en compte.

#### **PORTAIL FAMILLE**

Les familles inscrites aux services périscolaires peuvent accéder, sur internet, à leur compte, avec leur identifiant propre et leur mot de passe transmis par le Service Enfance Jeunesse de la commune. La notice portail famille donne les explications de base pour une utilisation relativement simple.

#### **RESTAURANT SCOLAIRE**

##### Inscriptions

Elles se feront sur le portail famille avec un délai de réservation et annulation **au plus tard à 7h** (le jour du repas).

Les annulations sont soumises à autorisation quelle que soit la date à laquelle elles sont faites. Aussi, les parents devront être vigilants pour « cliquer » leur réservation et prévoir au mieux. En cas d'erreur, il conviendra de faire une demande d'absence qui sera soumise à acceptation du Service Enfance Jeunesse.

Les places étant limitées, une fois le jour réservé, il n'est plus possible d'annuler sans l'accord du Service Enfance Jeunesse.

#### **ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES (ALP)**

##### Inscriptions

Elles se feront sur le portail famille avec un délai de réservation et annulation **au plus tard à 7h** (le jour de l'accueil).

Les annulations sont soumises à autorisation quelle que soit la date à laquelle elles sont faites. Aussi, les parents devront être vigilants pour « cliquer » leur réservation et prévoir au mieux.

## ACCUEIL EXCEPTIONNEL

Afin de pallier aux situations d'urgence, d'oubli d'inscription, d'impossibilité de joindre les parents, de dépassement d'horaire, etc....les enfants seront exceptionnellement accueillis au Restaurant Scolaire et à l'ALP. Les présences seront prises en compte sur la facture de fin de mois.

Dans la mesure du possible, il conviendra de prévenir par SMS l'Accueil de Loisirs Périscolaires au 06.01.33.70.30.

## SORTIES SCOLAIRES

En fonction des horaires de la sortie scolaire, pensez à désinscrire votre enfant sur le portail famille des Services de Restauration Scolaire et de l'ALP.

## TARIFS

Les tarifs en vigueur du Restaurant Scolaire et de l'ALP sont fixés par le Conseil Municipal.

## ABSENCES

Les absences seront soumises à acceptation.

**Si une déclaration d'absence intervient soit en Restaurant Scolaire soit en ALP, en dehors du délai, elle sera facturée, sauf en cas de maladie, cas exceptionnel dûment justifié.** Il conviendra alors de prévenir par message à partir du portail famille et de fournir un justificatif. Les justificatifs sont à remettre en Mairie à l'attention de Monsieur Laurent ROMEO - Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) sous 48h. La facturation sera traitée en conséquence.

**Attention, toute inscription est définitive et ne pourra être annulée qu'après demande et acceptation du Service Enfance Jeunesse.**

## FACTURATION

Une facture sera émise en fin de mois et accessible sur votre compte. Elle sera détaillée par date et par service (ALP, Restaurant Scolaire...).

**Le paiement s'effectuera par carte bancaire via le portail famille dans un délai de 15 jours à date d'émission de la facture.** La facture comportera la date limite de paiement. **Si vous ne disposez pas de carte bancaire,** vous avez la possibilité d'honorer votre facture directement en Mairie (Service Comptabilité).

## VERIFICATION DES DONNEES PERSONNELLES

Si vous constatez des erreurs d'informations personnelles sur votre portail famille, vous pouvez apporter directement les modifications nécessaires.

## CONTACTS

Service Enfance et Jeunesse (SEJ) - Avenue Jean Moulin - 06.24.52.62.37 - enfance-jeunesse@ville-portiragnes.fr : Fabien VOGLIMACCI.

Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP) - Avenue Jean Moulin - 06.82.79.13.36 - alp@ville-portiragnes.fr : Laurent ROMEO.

Fait à Portiragnes, le 21 Septembre 2016  
Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR

